

Procès-verbal

Conseil d'Administration du 18 décembre 2015

Soumis au vote du Conseil d'administration du 14
janvier 2016

Le conseil d'administration de l'Université a été réuni en séance plénière le 18 décembre 2015 à 9h30 à la salle du Conseil à la Présidence de l'Université, 40 rue de Rennes, sous la présidence de Monsieur SAINT-ANDRÉ.

Jean-Paul SAINT-ANDRÉ Président de l'université	Présent
Christian ROBLEDO Vice-président du conseil d'administration	Présent
Camille BAULANT	Absente
Matthieu BILLIARD	Présent
Christophe BOUJON	Présent
Jacques-Antoine CESBRON	Absent
Hervé CHRISTOFOL	Présent
Régine BRICHET (Suppléant : Grégory BLANC)	Excusée, donne procuration à Michel BASLÉ
Donna KHOURI (Suppléant : Romain ETOURNAY)	Absente
Yves DENECHERE	Présent
François DUCROT	Présent
Chloé DUCHENE (Suppléant : Philippine GODIVIER)	Présente (suppléante)
Sylvie DURAND	Présente
Alain FOURCADE	Excusé, donne procuration à Matthieu BILLIARD
Pierre FRERE	Présent
Julie GASTINEAU (Suppléant : Pierre Emmanuel MOREL)	Présente
Patrick HAMARD	Présent
Thibault HOUSSAY (Suppléant : Marie GUIGNON)	Présent
Inès LEBECHNECH (Suppléant : Julien RAVENEAU)	Présente
Anne-Marie LE RAY-RICHOMME	Excusée, donne procuration à Nathalie SAMIER-DEBSKI
Corinne LEFRANÇOIS	Présente
Jean-Luc COURTHAUDON	Présent
Alain MOREL	Excusé, donne procuration à Jean-Paul SAINT-ANDRÉ
Michel BASLÉ (Suppléant :)	Présent
Sylvain PEZERIL	Présent
Nathalie SAMIER-DEBSKI	Présente
Sophie SARAMITO (Suppléant : Frédéric BEATSE)	Absente
Patrick SAULNIER	Excusé, donne procuration à Sylvain PEZERIL
Jean-Luc SINQUIN	Excusé, donne procuration à Christian ROBLEDO
Chantal PICHOT-THOMAZEAU	Absente

25 membres sont présents ou représentés (30 membres en exercice, 19 membres présents, 6 procurations).

♦ **Membres statutaires à titre consultatif**

Olivier TACHEAU - Directeur général des services

Janic DIRIDOLLOU – Agent comptable

Christelle DURAND – Chef de division Enseignement supérieur, Rectorat de Nantes

Thierry FURET – Chargé de mission Enseignement supérieur, Rectorat de Nantes

♦ **Membres présents invités par le Président**

Catherine BERNARD

Lydie BOUVIER

Philippe VIOLIER

Daniel SCHAUB

Fabrice GUERIN

♦ **Secrétariat de séance**

Cellule institutionnelle

◆ **Ordre du jour**

1.	INFORMATIONS	4
1.1.	Dotation 2016	4
2.	PROSPECTIVE ET MOYENS	4
2.1.	Budget rectificatif 2015	4
2.2.	Plafond d'emplois budgétaire	5
2.3.	Budget 2016	5
2.4.	Structure budgétaire de l'Université d'Angers	7
2.5.	TVA et Recherche	7
2.6.	Admissions en non-valeur	8
2.7.	Demandes de subvention des associations ASUA, Institu Confucius, Bibliothèque Anglophone et Vox Campus	8
2.8.	Norme ISO 50 001 relative au système de management de l'énergie : adoption de la Charte Énergie	8
3.	AFFAIRES GENERALES ET STATUTAIRES	9
3.1.	Correction de deux erreurs matérielles dans les statuts de l'Université d'Angers	9
3.2.	Modification du règlement intérieur	9
3.3.	Élection d'un membre usager au comité électoral consultatif	9
3.4.	Élection d'un professeur des universités et assimilés à la section disciplinaire des usagers	10
3.5.	Convention de création d'un groupement d'intérêt scientifique Institut des études européennes et globales Alliance Europa	10
3.6.	Convention entre le CHU et l'Université d'Angers	10
3.7.	Protocole d'accord entre le CHU et l'Université d'Angers relatif au centre de simulation en santé	10
3.8.	Convention de partenariat entre l'Université d'Angers et la Ville des Sables d'Olonne	11
4.	RESSOURCES HUMAINES	11
4.1.	Contingent des CRCT	11
5.	ENSEIGNEMENT	12
5.1.	Création du DU Coordination des équipes médico-sociales des services d'aide à domicile	12
5.2.	Création du DU Préserver l'autonomie de la personne âgée	12
5.3.	Répartition du fonds FSDIE pour 2016	12
6.	PROCES-VERBAUX DU CA	12
6.1.	Procès-verbal du CA du 22 octobre 2015	12

M. SAINT-ANDRÉ ouvre la séance à 9H30. 19 membres sont présents ou représentés (30 membres en exercice, 13 membres présents, 6 procurations). 9 membres invités sont présents.

1. Informations

1.1. Dotation 2016

M. SAINT-ANDRÉ précise que la notification finale 2015 se chiffre à 116 553 812 €, ce qui représente 2 900 000€ de plus par rapport à la notification finale de l'année précédente.

Concernant la notification 2016, deux points importants sont à souligner : d'une part, 20 emplois ont été attribués à l'Université d'Angers en 2016. Cela permet de chiffrer la notification initiale 2016 à 117 595 578 €. Cela représente une augmentation de près de 2 M€ en terme de masse salariale par rapport à la notification initiale de 2015, qui était de 115 670 731 €. D'autre part, il n'y pas de compensation du GVT dans la notification 2016, mais une poursuite de la compensation boursière, sans autre marge de manœuvre budgétaire.

2. Prospective et moyens

2.1. Budget rectificatif 2015

M. SAINT-ANDRÉ précise en préalable que le rectorat, dans le cadre de sa mission de contrôle budgétaire, a approuvé le 17 décembre 2015 le budget rectificatif 2015 ainsi que le budget 2016.

M. ROBLEDO présente le budget rectificatif de l'année 2015.

Deux éléments sont à mettre en évidence : d'une part, une augmentation de la masse salariale de l'ordre de 360 K€ ; d'autre part, un ajustement formel qui permet de présenter un budget plus en adéquation avec l'exécution financière de l'Université d'Angers.

La prévision de résultat anticipée lors du budget rectificatif n°1 reste la même. Le volume global du budget diminue de 3.6 M€, sans impacter le résultat ou la capacité d'autofinancement.

M. CHRISTOFOL demande si cette diminution de 3.6 M€ correspond à des subventions qui ne sont pas versées ou à des subventions qui sont décalées dans le temps.

M. ROBLEDO explique que ce sont des recettes qui ne seront pas perçues.

M. SAINT-ANDRÉ ajoute que l'estimation des recettes attendues est légèrement supérieure à ce qui a été obtenu.

M. ROBLEDO précise que les subventions reçues n'ont pas été engagées en totalité, ce qui a nécessité un ajustement budgétaire.

M. SAINT-ANDRÉ soumet le budget rectificatif au vote des administrateurs.

Le budget rectificatif de l'année 2015 est approuvé.

M. ROBLEDO précise également que le conseil d'administration doit se prononcer sur l'ajustement du plafond d'emplois budgétaire au titre de l'année 2015, qui passe de 1750 ETPT prévisionnels à 1714 ETPT réellement consommés au 31 décembre 2015. Le delta est lié à la prévision d'activités de recherche et aux projets RFI dont les recrutements sont décalés sur l'année 2016.

M. HAMARD demande la signification de l'acronyme SCSP figurant sur le document de séance.

M. TACHEAU répond que cela signifie « subvention pour charge de service public ».

M. CHRISTOFOL demande si les personnels bénéficiant du dispositif Sauvadet (LOI n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique) ont tous été titularisés.

M. SAINT-ANDRÉ répond que seuls 6 personnels n'ont pas été titularisés. Une nouvelle campagne aura lieu en 2016.

M. TACHEAU précise qu'il y aurait vraisemblablement deux nouvelles campagnes possibles, dans la mesure où le dispositif a été prolongé de deux ans.

Le plafond d'emplois budgétaire ajusté est approuvé.

Cette décision a été adoptée à l'unanimité, avec 24 voix pour.

2.2. [Plafond d'emplois budgétaire 2016](#)

M. ROBLEDO présente le plafond d'emplois budgétaire pour 2016.

La proposition du plafond d'emplois budgétaire pour 2016 est de 1789 ETPT (équivalent temps plein travaillé). Ce plafond d'emplois, en augmentation par rapport à 2015, se justifie, d'une part, par la campagne d'emplois enseignants, enseignants-chercheurs et BIATSS pour l'année 2016, la titularisation au titre de la campagne Sauvadet, et d'autre part, par le recrutement d'un certain nombre de contractuels liés à l'activité scientifique de l'UA (projets recherche, RFI, projet Ailes+...)

M CHRISTOFOL demande pourquoi les 20 emplois octroyés pour 2016 ne sont pas répercutés sur ce tableau.

M. TACHEAU répond que ce tableau n'intègre pas les plafonds théoriques qui fixent l'autorisation d'emplois statutaires activables, sous réserve de la masse salariale correspondante. Ces tableaux qui intégreront bien la création de 20 emplois en 2016 seront présentés au CA du 29 février 2016.

M. SAINT-ANDRÉ ajoute qu'il convient plutôt de regarder l'impact de la campagne d'emplois 2016 et de notre activité scientifique sur la création des emplois. Il ajoute que le plafond d'emplois budgétaire est un signe positif qui traduit que l'Université d'Angers crée des emplois de façon significative et augmente son activité.

M. CHRISTOFOL comprend donc qu'en 2016, seront créés 12 postes de titulaires enseignants-chercheurs et 14 postes de titulaires de personnels BIATSS.

M. TACHEAU signale qu'il s'agit d'une augmentation budgétaire correspondant à 26 ETPT.

M. SAINT-ANDRÉ soumet le plafond d'emplois budgétaire 2016 au vote des administrateurs.

Le conseil d'administration approuve le plafond d'emplois budgétaire suivant au titre de l'année 2016 :

- 1 789 ETPT (soit 1420 ETPT sous plafond et 369 ETPT sur ressources propres de l'établissement)

Cette décision a été adoptée à l'unanimité, avec 24 voix pour.

2.3. [Budget 2016](#)

M. ROBLEDO présente le budget de l'année 2016.

Il précise que le budget doit désormais être adopté sous la forme GBCP (Gestion budgétaire et comptable publique). Cela signifie que l'on retire de la forme patrimoniale tous les éléments qui ne donnent pas lieu à un flux de trésorerie.

MME GASTINEAU relève, dans le compte pour un tiers, une différence entre le décaissement et l'encaissement. Elle souhaite savoir à quoi correspond cette différence.

MME DIRIDOLLOU répond que le tableau 5 détaille les opérations pour le compte de tiers. Elle précise que les recettes perçues au titre de la sécurité sociale sont totalement reversées, et qu'il peut en revanche y avoir des décalages en ce qui concerne la TVA.

MME GODIVIER transmet aux administrateurs les remarques des élus étudiants de l'UNEF. Elle relève un assainissement du budget 2016. Toutefois, depuis 2013, il y a eu de nombreux sacrifices, telles que la mise en place de la capacité d'accueil directe ou indirecte dans certaines composantes, une baisse du budget des UFR, l'absence de rénovation ou l'étalement des travaux urgents pour certains locaux, ou encore des départs à la retraite non-remplacés. Elle considère que globalement, l'Université ne pallie toujours pas son manque d'effectifs (enseignants-chercheurs et personnels BIATSS). Le budget semble augmenter ou rester stable par rapport aux années précédentes, néanmoins il est nécessaire de mettre cela en relation avec l'augmentation des effectifs des étudiants, qui prendra de l'ampleur dans les années à venir.

Il convient, selon MME GODIVIER, de se questionner sur la capacité de l'Université d'Angers à accueillir les étudiants primo-entrants dans les meilleures conditions, car une augmentation des effectifs risque de poser des problèmes si le budget ne suit pas. Elle évoque notamment la normalisation des dispositifs de sélection à l'entrée de la licence et du master, l'augmentation des délais administratifs due au manque d'effectif, la baisse du niveau pédagogique du fait d'un manque d'encadrement et de matériel, une baisse des conditions d'études dans des locaux qui deviennent vétustes, voire dangereux pour les étudiants et les personnels.

Elle rappelle que ces différents éléments ne sont pas nouveaux et découlent d'une situation budgétaire qui ne cesse de se dégrader, notamment en raison du désengagement de l'État. Face à cela, il convient de trouver des solutions qui prennent en compte la situation de chaque composante de l'Université, avec une répartition des budgets des composantes qui soit juste, afin d'éviter la mise en concurrence des composantes de l'Université. Il faut réaffirmer la position de l'Université en tant que service public dans le territoire. Il est nécessaire d'être très vigilant dans ce contexte budgétaire, car dans le cadre de la mise en place de la CoMUE, le poids de l'Université d'Angers est limité, en particulier dans le cadre de la recherche ou de la répartition des subventions via les appels à projets.

MME GODIVIER souligne que cette intervention ne consiste pas en un réquisitoire contre le bilan financier de la présidence de l'Université d'Angers, mais il ne s'agit pas de tomber dans l'autocongratulation dans un contexte budgétaire qui ne s'améliore pas, et qui risque d'empirer au vu des récentes décisions prises par le Ministère. Face à cela, il faut une réaction forte de la part de l'Université d'Angers, qui ne peut se contenter de chercher des alternatives de financement qui ne prendront pas en compte l'ensemble des intérêts de chaque composante de l'Université. Il est donc nécessaire de prendre une position critique vis-à-vis de ce budget, pour rappeler ce dont l'Université d'Angers a besoin pour fonctionner.

L'UNEF votera contre ce budget.

M. SAINT-ANDRÉ rappelle que l'augmentation significative des effectifs est continue depuis trois ans. Concernant la qualité des locaux il rappelle que plusieurs secteurs sont en cours de travaux de rénovation, mais la qualité de la majorité des locaux est très satisfaisante. Néanmoins, l'analyse de la majorité des propos de MME GODIVIER est très largement partagée, notamment en ce qui concerne la capacité à faire face à l'augmentation des effectifs durant les années à venir. Il rappelle que le conseil d'administration a pris une position unanime au cours de sa séance du 8 octobre 2015, sur la nécessaire augmentation du budget de l'enseignement supérieur et de la recherche.

M. CHRISTOFOL rappelle que l'algorithme SYMPA, partiellement remis à jour, reconnaissait un déficit de 380 emplois et de 8M€ en dotation de fonctionnement par rapport à la moyenne des universités françaises. De plus, avec la mise en place des CoMUE, il est attribué à l'Université d'Angers 15 emplois de moins que l'année précédente. Il souligne que cette année, sur l'ensemble des universités françaises, les CoMUE s'octroient 171 emplois et plus du tiers des emplois réservés aux politiques de site. Il observe qu'un nouvel étage administratif se met en place, qui prend des moyens humains et financiers qui seraient très utiles en licence notamment. Il remarque que cette année encore, la dotation de l'Etat par étudiant à l'Université d'Angers va baisser. Le taux d'encadrement va stagner.

M. CHRISTOFOL, malgré des choix budgétaires opérés par l'Université qu'il approuve, s'abstiendra sur le budget.

MME GASTINEAU partage le constat fait par M. CHRISTOFOL et MME GODIVIER. Elle pense néanmoins qu'il est temps de passer à la coopération avec la mise en place de la CoMUE. Elle souhaite savoir s'il y aura des efforts qui seront faits sur la capacité d'autofinancement de l'Université d'Angers, notamment sur la collecte de la taxe d'apprentissage, les contrats de recherche, ou encore la formation continue, au-delà de la dotation de l'Etat.

M. SAINT-ANDRÉ répond que la dotation de l'Etat représente 80% de la capacité de financement global de l'Université d'Angers. Concernant la taxe d'apprentissage, la baisse de la collecte résulte en effet de l'impact de la crise économique et de la loi. Il rappelle que des efforts ont été faits depuis quatre ans sur l'organisation de la formation continue. Les recettes de la formation continue ont en effet très nettement augmenté. Il souligne que de manière générale, la dotation de l'Etat restera la principale source de financement de l'Université d'Angers, avec une participation financière très significative des collectivités territoriales. Il rappelle enfin que les frais d'inscription ne représentent que 2% du budget de l'Université d'Angers.

M. ROBLEDO précise qu'il existe en effet des projets qui visent à agir sur une augmentation des ressources externes de l'Université. L'université a répondu à un appel à projet relatif à l'amélioration de la formation continue, pour lequel l'Université a été présélectionnée. De plus, l'Université répondra à un appel à projet relatif à la mise en place de chaires autour de l'internet et des objets connectés.

MME GASTINEAU précise que des pistes d'autofinancement permettant d'augmenter les ressources liées à la vie étudiante sont à trouver et seraient opportunes pour l'Université d'Angers.

M. SAINT-ANDRÉ répond qu'il est important de remettre les choses en perspective. Par exemple, l'extension de la Passerelle répond parfaitement aux actions menées dans l'intérêt de la vie étudiante.

M. SAINT-ANDRÉ soumet le budget 2016 au vote des administrateurs.

Le conseil d'administration approuve les autorisations budgétaires suivantes :

- 147 725 129€ d'autorisations d'engagement dont :
 - 117 475 008€ de masse salariale
 - 22 868 090€ de fonctionnement
 - 7 382 031€ d'investissement
- 146 460 072€ de crédits de paiements dont :
 - 117 475 008€ de masse salariale
 - 22 809 533€ de fonctionnement
 - 6 175 531€ d'investissement
- -2 069 530 de solde budgétaire

Le conseil d'administration approuve les prévisions budgétaires suivantes :

- 2 169 530€ de variation de trésorerie
- 29 682€ de résultat patrimonial
- 2 142 682€ de capacité d'autofinancement
- 155 418€ de variation du fonds de roulement

Cette décision a été adoptée à la majorité, avec 19 voix pour, 3 voix contre et 2 abstentions.

2.4. Structure budgétaire de l'Université d'Angers

M. TACHEAU présente la structure budgétaire de l'Université d'Angers de l'année 2017.

M. SAINT-ANDRÉ soumet la structure budgétaire de l'Université d'Angers au vote des administrateurs.

La structure budgétaire de l'Université d'Angers est approuvée.

Cette décision a été adoptée à l'unanimité, avec 24 voix pour.

2.5. TVA et Recherche

M. SAINT-ANDRÉ explique la complexité de la corrélation TVA - recherche publique. Un premier audit effectué il y a quelques années a permis de considérer que certaines activités de l'Université, sous réserve d'un potentiel de valorisation, pouvaient être exemptées de la TVA. Une circulaire de la DGESIP de juillet 2013 permettait d'ouvrir plus largement la possibilité de paiement hors taxe pour le financement de certaines activités de recherche. Elle apporte des précisions importantes, notamment la possibilité d'exemption de la TVA pour les unités mixtes de recherche. Un audit fiscal a été commandé par l'Université d'Angers il y a un peu plus d'un an, dont les résultats ne sont connus que partiellement.. Dans l'attente des résultats complets de l'audit, il soumet la proposition suivante au vote des administrateurs :

« A titre provisoire, pour l'année 2016, et dans l'attente des résultats de l'audit engagé sur les possibilités de déductibilité de la TVA, les crédits scientifiques attribués aux unités de recherche (UMR et EA) sont des montants HT, à l'exception des équipes d'accueil du domaine SHS ». En effet, pour ces EA, la valorisation est plus difficile à démontrer et l'Université serait juridiquement en danger en cas de contrôle fiscal. Cette disposition a donc vocation à s'appliquer sur l'ensemble des UMR et sur l'ensemble des structures de recherche en sciences dures.

M. GUERIN demande des précisions sur la nature des crédits scientifiques.

M. SAINT-ANDRÉ précise qu'un certain nombre de contrats sont déjà gérés hors taxe. Ces contrats sont appréciés au cas par cas, en fonction de leur capacité de valorisation. Cette disposition va permettre la gestion des contrats hors taxes et une harmonisation pour les UMR. Cela ira au-delà du simple fonctionnement de ces UMR.

M. GUÉRIN demande si seulement certaines dépenses pourront bénéficier de cette disposition.

M. SAINT-ANDRÉ répond que l'ensemble des dépenses, hors SHS, est potentiellement valorisable, autorisant une exemption de TVA.

M. BOISSON demande quelle subtilité est faite pour différencier les UMR et les équipes d'accueil en SHS. Il souhaite également savoir pourquoi le Centre Jean Bodin n'est pas compris dans les équipes d'accueil du domaine SHS.

M. SAINT-ANDRÉ répond que le Centre Jean BODIN et le GRANEM ont été oubliés sur la diapositive.

Quant à la différenciation des UMR et des équipes d'accueil en SHS, il précise que la circulaire DGESIP de juillet 2013 pose clairement le principe d'exemption de la TVA seulement pour les UMR, quel que soit le domaine d'activité. Il précise que les audits fiscaux opérés dans d'autres universités françaises ont exclu les équipes d'accueil en SHS de cette application. Il ajoute que si cette disposition est adoptée par le conseil d'administration, une étude sera menée pour savoir de quelle manière les crédits de fonctionnement des équipes d'accueil en SHS pourront être remis à niveau, dans le cas où l'audit fiscal confirme que l'exemption de la TVA ne leur est pas applicable.

M. BOUJON demande si cela entre dans la catégorie « fiscalités affectées » (tableau 6).

MME DIRIDOLLOU répond négativement. La TVA est un flux de trésorerie.

Cette décision a été adoptée à l'unanimité, avec 24 voix pour.

2.6. Admissions en non-valeur

M. SAINT-ANDRÉ présente deux admissions en non-valeur.

Il précise que ces deux admissions en non-valeur représentent deux prestations de formation continue de l'IUT non couvertes par défaut de solvabilité pour un total de 5 800 €.

M. SAINT-ANDRÉ soumet les admissions en non-valeur au vote des administrateurs.

Les admissions en non-valeur sont approuvées.

Cette décision a été adoptée à l'unanimité, avec 24 voix pour.

2.7. Demandes de subvention des associations ASUA, Institut Confucius, Bibliothèque Anglophone et Vox Campus

M. SAINT-ANDRÉ présente les demandes de subventions présentées par les associations ASUA, Institut Confucius, Bibliothèque Anglophone et Vox Campus.

En ce qui concerne Vox Campus, la demande et la proposition entrent dans la délégation du président, puisqu'inférieures à 10 000 €. Le vote n'a lieu que pour les trois autres demandes de subventions.

Il relève que les propositions d'attribution de subventions sont en augmentation par rapport à ce qui a été attribué en 2015. Un effort significatif est proposé pour l'ASUA et Vox Campus, et la proposition d'attribution de subvention pour la Bibliothèque Anglophone reste stable par rapport à 2015.

Il rappelle que les associations fournissent chaque année un rapport d'activités justifiant l'attribution de ces subventions.

M. SAINT-ANDRÉ soumet les demandes de subventions des associations ASUA, Institut Confucius, Bibliothèque anglophone et Vox Campus au vote des administrateurs.

Les demandes de subvention des associations ASUA, Institut Confucius, Bibliothèque Anglophone et Vox Campus sont approuvées.

Cette décision a été adoptée à l'unanimité, avec 21 voix pour.

2.8. Norme ISO 50 001 relative au système de management de l'énergie : adoption de la Charte Énergie

M. SAINT-ANDRÉ présente la Charte Énergie de l'Université d'Angers.

Cette charte s'inscrit dans une démarche qui conduit à la certification relative au système de management de l'énergie. La démarche interviendra dès le 1^{er} janvier 2016.

M. ROBLEDO précise que l'Université travaille depuis un an sur un dispositif d'économie d'énergie et à la mise en place d'outils techniques, afin de piloter au mieux les systèmes de chauffage, d'éclairage en fonction de l'utilisation des bâtiments. Néanmoins, il est nécessaire d'avoir une vision plus globale du système de consommations énergétiques. Un audit énergétique va être lancé afin d'identifier les points sur lesquels il va falloir agir en priorité.

M. CHRISTOFOL demande en quoi consiste cette démarche.

M. ROBLEDO répond que dans un premier temps, un audit énergétique va faire une cartographie des consommations d'énergie. Dans un second temps, cet audit va cibler et hiérarchiser les actions à mener, avec les éléments financiers à mobiliser.

M. FRERE relève que l'objectif de diminution de 50% des gaz à effet de serre paraît très élevé, alors

même que l'audit énergétique n'a pas eu lieu. Il demande si cette diminution doit se faire à l'échelle des transports des personnels et des étudiants, ou à l'échelle des bâtiments de l'Université.

M. ROBLEDO répond que ces deux aspects sont concernés. Le principal objectif est la consommation pure des bâtiments. Il précise que l'objectif de réduction des gaz à effet de serre doit être ambitieux pour amener à faire des efforts. Une politique d'action sur les comportements se met également en place, avec le développement du covoiturage, des transports en commun.

M. SAINT-ANDRÉ rappelle que cet objectif est inscrit dans la loi.

M. FRERE souligne que des formations doivent exister au niveau de l'Université d'Angers. Il demande si cela ne pourrait pas être l'occasion d'un soutien pédagogique en faisant participer ces formations, par le biais des étudiants, qui pourraient travailler sur ce sujet en même temps que se met en place cet audit.

M. ROBLEDO précise qu'actuellement, un étudiant de licence professionnelle de l'Université d'Angers, en contrat d'apprentissage, travaille à la direction du patrimoine immobilier.

M. SAINT-ANDRÉ soumet l'adoption de la Charte Énergie au vote des administrateurs.

La Charte Énergie de l'Université d'Angers est approuvée.

Cette décision a été adoptée à l'unanimité, avec 21 voix pour.

3. Affaires générales et statutaires

3.1. Correction de deux erreurs matérielles dans les statuts de l'Université d'Angers

M. SAINT-ANDRÉ explique qu'il a été relevé deux erreurs matérielles dans les statuts de l'Université d'Angers, plus précisément concernant le choix des personnalités extérieures de la Commission de la Recherche et de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire.

M. SAINT-ANDRÉ soumet cette rectification de rédaction des statuts au vote des administrateurs.

La correction de deux erreurs matérielles dans les statuts de l'Université d'Angers est approuvée.

Cette décision a été adoptée à l'unanimité, avec 21 voix pour.

3.2. Modification du règlement intérieur

M. SAINT-ANDRÉ explique qu'en vue du renouvellement des instances de l'université, il apparaît important de préciser, à l'article 1.1.5 du règlement intérieur de l'Université d'Angers, que le Vice-président de la Commission de la Recherche est désigné sur proposition de président par les membres élus de la Commission de la Recherche, et que le Vice-président de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire est désigné sur proposition du président par les membres élus de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire. Cela permettra une mise en place des vice-présidents lors de la première réunion de ces commissions, qui pourront dès lors désigner les personnalités extérieures afin qu'elles soient le plus tôt possible au complet.

M. SAINT-ANDRÉ soumet cette précision des modalités de désignation des vice-présidents de la Commission de la Recherche et de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire au vote des administrateurs.

La modification du règlement intérieur est approuvée.

Cette décision a été adoptée à l'unanimité, avec 21 voix pour.

3.3. Élection d'un membre usager au comité électoral consultatif

M. SAINT-ANDRÉ explique qu'à la suite de la démission de Madame Isaline DEMANGEL, administrateur étudiant, il convient de désigner un nouveau représentant des usagers du conseil d'administration au comité électoral consultatif.

L'élection d'un membre usager au comité électoral consultatif est approuvée.

Deux administrateurs étudiants se sont portés candidats : Madame Inès LEBECHNECH et Madame Philippine GODIVIER.

M. SAINT-ANDRÉ cède la parole aux candidates afin qu'elles présentent leur candidature.

MME GODIVIER se présente afin que l'UNEF soit représentée au comité électoral consultatif. Il est important pour l'UNEF d'avoir un regard sur la mise en œuvre de la démocratie étudiante au sein de l'Université, en particulier pour garantir le vote de tous les étudiants dans de bonnes conditions.

MME GASTINEAU présente MME LEBECHNECH. Elle précise que MME LEBECHNECH souhaite apporter une vraie réflexion sur l'organisation des élections, et notamment sur l'augmentation du taux de participation des étudiants.

M. SAINT-ANDRÉ précise que le mandat de la personne élue pour siéger au comité électoral consultatif s'achèvera le 15 février 2016.

À la suite d'un vote à bulletin secret, Inès LEBECHNECH est élue à la majorité absolue, avec 17 voix pour et 6 voix pour MME GODIVIER.

3.4. Élection d'un professeur des universités et assimilés à la section disciplinaire des usagers

M. SAINT-ANDRÉ explique qu'à la suite de la démission de Madame Elisabeth MATHIEU, administrateur du collège A des professeurs des universités et assimilés, il convient de désigner, par et parmi les professeurs des universités et assimilés du conseil d'administration, un représentant de ces personnels à la section disciplinaire à l'égard des usagers.

Aucune candidature n'ayant été déposée, M. SAINT-ANDRÉ demande quels administrateurs professeurs des universités et assimilés présents autres que M. FRÈRE, président de la section disciplinaire, et lui-même, souhaitent se porter candidats.

M. DENÉCHÈRE se porte candidat.

Yves DENÉCHÈRE est élu à l'unanimité, avec 24 voix pour.

3.5. Convention de création d'un groupement d'intérêt scientifique « Institut des études européennes et globales Alliance Europa »

M. SAINT-ANDRÉ présente la convention de création d'un groupement d'intérêt scientifique « Institut des études européennes et globales Alliance Europa » (GIS IEEG Alliance Europa).

MME GASTINEAU souhaite avoir des précisions quant à la charte de labellisation des formations mentionnée au premier article de la convention.

M. SAINT-ANDRÉ répond qu'à ce jour, cette charte n'a pas été rédigée. Il rappelle qu'au sein de la gouvernance du RFI, il existe un groupe de travail «formation», qui sera chargé de soumettre une proposition de rédaction de charte de formations labellisées dans le cadre du RFI.

M. BOISSON précise que M. Christophe DANIEL représente l'Université d'Angers pour participer à la rédaction de cette charte.

M. SAINT-ANDRÉ soumet la convention de création du GIS IEEG Alliance Europa au vote des administrateurs.

La convention de création du groupement d'intérêt scientifique Institut d'études européennes et globales Alliance Europa est approuvée.

Cette décision a été adoptée à l'unanimité, avec 24 voix pour.

3.6. Convention entre le CHU et l'Université d'Angers

M. SAINT-ANDRÉ présente la convention entre le CHU d'Angers et l'Université d'Angers.

M. SAINT-ANDRÉ soumet la convention entre le CHU d'Angers et l'Université d'Angers au vote des administrateurs.

La convention entre le CHU et l'Université d'Angers est approuvée.

Cette décision a été adoptée à l'unanimité, avec 24 voix pour.

3.7. Protocole d'accord entre le CHU et l'Université d'Angers relatif au centre de simulation en santé

M. SAINT-ANDRÉ présente le protocole d'accord entre le CHU d'Angers et l'Université d'Angers relatif au centre de simulation en santé.

M. TACHEAU insiste sur l'importance de la participation financière paritaire de l'Université d'Angers et du CHU. Il précise qu'il convient désormais de définir les responsabilités conjointes de l'UA et du CHU à travers d'une convention de mandat et de commencer à réfléchir aux modalités et conditions de

fonctionnement du futur centre de simulation.

M. SAINT-ANDRÉ soumet le protocole d'accord entre le CHU d'Angers et l'Université d'Angers relatif au centre de simulation en santé au vote des administrateurs.

Le protocole d'accord entre le CHU et l'Université d'Angers relatif au centre de simulation en santé est approuvé.

Cette décision a été adoptée à l'unanimité, avec 24 voix pour.

3.8. [Convention de partenariat entre l'Université d'Angers et la Ville des Sables d'Olonne](#)

M. SAINT-ANDRÉ présente la convention de partenariat entre l'Université d'Angers et la Ville des Sables d'Olonne.

M. VIOLIER précise que cette convention s'inscrit dans un projet global de développement de l'agglomération des Sables d'Olonne, notamment de développement de l'enseignement supérieur.

MME GASTINEAU demande quelle est l'organisation prévue pour les futurs étudiants de cette Licence 3.

M. VIOLIER répond que les étudiants passeront la totalité de leur année universitaire aux Sables d'Olonne. La municipalité proposera des logements aux étudiants à des tarifs convenables. Les conditions de restauration seront étudiées. Il est prévu dans le bâtiment réhabilité une salle de convivialité. Un partenariat a été établi entre la bibliothèque universitaire et la Ville des Sables d'Olonne pour que des ouvrages soient achetés ou mis à disposition.

M. BOUJON souhaite savoir quels seront les services qui seront proposés aux étudiants, afin d'avoir une offre semblable à celle proposée par l'Université d'Angers (sport...).

M. VIOLIER répond que le SUAPS et l'accès à la culture seront proposés aux étudiants au même titre que pour les sites de Cholet et de Saumur. D'autres formations universitaires seront amenées à être proposées aux Sables d'Olonne, tout comme d'autres universités pourront exprimer un souhait de partenariat avec la Ville des Sables d'Olonne.

M. SAINT-ANDRÉ ajoute que la Ville des Sables d'Olonne a une véritable volonté de développer un pôle d'enseignement supérieur.

M. PEZERIL demande qui va assurer les enseignements.

M. VIOLIER répond que les enseignements seront assurés pour partie par l'équipe pédagogique de l'Université d'Angers, et pour partie par des intervenants extérieurs intéressés par la formation proposée. Les interventions se feront par journée ou demi-journée, sur la base de la volonté des enseignants d'intervenir aux Sables d'Olonne.

M. SAINT-ANDRÉ soumet la convention de partenariat entre l'Université d'Angers et la Ville des Sables d'Olonne au vote des administrateurs.

La convention de partenariat entre l'Université d'Angers et la Ville des Sables d'Olonne est approuvée.

Cette décision a été adoptée à l'unanimité, avec 24 voix pour.

4. [Ressources humaines](#)

4.1. [Contingent des CRCT](#)

M. SAINT-ANDRÉ présente la proposition de renouvellement du contingent des CRCT pour les trois prochaines années. Il précise que 8 semestres par an au maximum sont actuellement accordés depuis 3 ans par le conseil d'administration. Il ajoute que l'enseignant doit soumettre son dossier à la section correspondante de son CNU, avant son examen par l'Université. Le CNU accorde des CRCT mais n'en assure pas le financement.

M. CHRISTOFOL demande combien de demandes sont généralement formulées.

M. SAINT-ANDRÉ répond que pour la campagne 2015-2016, il y a eu 7 demandes soit 5 demandes de 6 mois et 2 demandes d'un an (phase nationale et locale), avec un accord de 3 semestres par le CNU et un accord pour 5 semestres à titre local.

Pour la campagne 2014-2015, il y a eu 12 demandes soit 9 demandes de 6 mois et 3 demandes d'un an (phase nationale et locale), avec un accord d'1 semestre par le CNU et un accord de 7 semestres à titre local.

M. SAINT-ANDRÉ soumet le contingent des CRCT au vote des administrateurs.

Le contingent des CRCT est approuvé

Cette décision a été adoptée à l'unanimité, avec 24 voix pour.

5. Enseignement

5.1. [Création du DU Coordination des équipes médico-sociales des services d'aide à domicile](#)

M. SAINT-ANDRÉ présente la création du DU Coordination des équipes médico-sociales des services d'aide à domicile, dont la partie pédagogique a été validée par la CFVU du 7 décembre 2015.

M. SAINT-ANDRÉ soumet la création du DU Coordination des équipes médico-sociales des services d'aide à domicile au vote des administrateurs.

La création du DU Coordination des équipes médico-sociales des services d'aide à domicile est approuvée.

Cette décision a été adoptée à l'unanimité, avec 24 voix pour.

5.2. [Création du DU Préserver l'autonomie de la personne âgée](#)

M. SAINT-ANDRÉ présente la création du DU Préserver l'autonomie de la personne âgée, dont la partie pédagogique a été validée par la CFVU du 7 décembre 2015. Il s'agit d'une restructuration d'un DU existant, à l'occasion de son changement de responsable.

M. SAINT-ANDRÉ soumet la création du DU Préserver l'autonomie de la personne âgée au vote des administrateurs.

La création du DU Préserver l'autonomie de la personne âgée est approuvée.

Cette décision a été adoptée à l'unanimité, avec 24 voix pour.

5.3. [Répartition du fonds FSDIE pour 2016](#)

M. SAINT-ANDRÉ présente la répartition du fonds FSDIE pour 2016, telle que validée par la CFVU du 7 décembre 2015, dont le montant augmente par rapport à l'année précédente.

M. SAINT-ANDRÉ soumet la répartition du fonds FSDIE pour 2016 au vote des administrateurs.

La répartition du fonds FSDIE pour 2016 comme suit est approuvée :

	coef 2015 inchangé	Montant 2016	Montant 2015
Initiatives	50,00%	107 570,00 €	93 776,00 €
DI	17,50%	37 650,00 €	32 800,00 €
DCI	17,50%	37 650,00 €	32 800,00 €
SUAPS	12,50%	26 900,00 €	23 400,00 €
Handicap	2,50%	5 369,00 €	4 776,00 €
		215 139,00 €	187 552,00 €

Cette décision a été adoptée à l'unanimité, avec 24 voix pour.

6. Procès-verbaux du CA

6.1. [Procès-verbal du CA du 22 octobre 2015](#)

M. SAINT-ANDRÉ soumet le procès-verbal du CA du 22 octobre 2015 au vote des administrateurs.

Le procès-verbal du CA du 22 octobre 2015 est approuvé.

Cette décision a été adoptée à l'unanimité, avec 24 voix pour.

Procès-verbal du conseil d'administration du 18 décembre 2015

L'ordre du jour étant épuisé, M. SAINT-ANDRÉ lève la séance à 12h00.

**Le Président
de l'Université d'Angers,**
Jean-Paul SAINT-ANDRÉ

**Le Vice-président du Conseil d'administration
de l'Université d'Angers**
Christian ROBLEDO

**Le Directeur général des services
de l'Université d'Angers,**
Olivier TACHEAU

Annexe :
Diaporama du CA du 18 décembre 2015
Budget
Dossier de séance